

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste d'émargement de la séance n°

6

du C.A du

4 mars 2024

La 1^{re} séance de l'année scolaire, quelle que soit la composition du CA, porte toujours le n°1

Catégorie : Membres de droit			Catégorie : Personnalité(s) qualifiée(s)			
Qualité	Nom Prénom	Signatures	Qualité	Nom Prénom	Signatures	
Chef d'établissement	FAUTREZ Bruno		Désignée par l'inspecteur d'académie	GABILLET Guy		
Adjoint			Désignée par le conseil général	SAINT SULPICE Annie		
Gestionnaire	BARDAUD Carole		Catégorie : Membres de la communauté scolaire - ATOSS			
C.P.E.	MORIN Céline		Qualité	Nom Prénom	Signatures	
Directeur adjoint de SEGPA			Titulaires			
Catégorie : Représentants des collectivités						
Qualité	Nom Prénom	Signatures				
Titulaires						
Conseil général	GREFFET Christophe		Suppléants			
	LOUIS Mireille					
Commune	RAPY Gilles Représentant de l'EPCI (sans voix délibérative)	Excusé				
	LAURENT Michèle			Catégorie : Membres de la communauté scolaire - Enseignants		
			Qualité	Nom Prénom	Signatures	
Suppléants	BILLOUDET Guy		Titulaires	JAMBON Nicolas		
	BERNIGAUD Roland			LEBLANC Philippe		
	DUPUIT Guy			DUMARAIS Serge		
	CARJOT Jean-François			POTIER DE LA VARDE Emilie		
Catégorie : Membres de la communauté scolaire - Elèves			BONNA Rachel			
Qualité	Nom Prénom	Signatures	DESIREE Kévin			
Titulaires	CASTE MOREL Valentin		Suppléants	ROYER Delphine		
	PATUEL Fanny			HAYETTE Thibaud		
Suppléants	VILLIER Sidonie			GAILLARDON Angélique		
	MATOS AZEVEDO Louise			MICHEAU-CHEVIGNY Laëtitia		
			PONCET Laurent			
Catégorie : Membres de la communauté scolaire - Parents						
Qualité	Nom Prénom	Signatures	Qualité	Nom Prénom	Signatures	
Titulaires	LEQUEUX Sébastien		Suppléants	ECOIFFIER Stéphanie		
	GAUTHY Nadège			SALINAS Peggy		
	FOUCAUD Dorothée			SALLET Christelle		
	PAQUET BRANCHY Céline			LHOSTE Florence		
	CREUSEVAUT Cécile			BLAIN Elsa		
	MOUROUX Céline			MICHEAU-CHEVIGNY Mathieu		

PROCES-VERBAL du Conseil d'Administration N°6

Du lundi 4 Mars 2024 du collège du Renon.

Le président du conseil, M. FAUTREZ, ouvre la séance à 18h07

A l'ouverture de la séance, 16 membres sont présents. Le Quorum est atteint.

1. Secrétariat de séance.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Bardaud conjointement avec Mme Morin

2. Approbation du Procès-Verbal du conseil d'administration N°5 du 8 février 2024 :

Résultats du vote :

Vote n°1 :	16 votants	0 contre	2 abstentions	14 pour
------------	------------	----------	---------------	---------

Le Procès-verbal de la séance N°5 du 8 février 2024 est approuvé.

3 Répartition de la DHG 2024.

M. Fautrez présente la répartition de la DHG 2024, avec les différentes modifications apportées depuis le conseil d'administration du 8 février.

Question du collège des personnels enseignants :

M. Hayette demande si toutefois les groupes de niveaux tels que conçus actuellement étaient supprimés, et que le chef d'établissement en qualité de représentant de l'Etat a prévu dans sa répartition, la dotation en heures allouées pour ces groupes de niveaux pourrait nous être retirée par l'institution ?

Réponse : M. Fautrez répond qu'il n'a aucune information à ce sujet.

Question des représentants des parents d'élèves :

Cette répartition demandant plus de personnel enseignant, sommes-nous sûrs d'avoir le personnel nécessaire devant les élèves en septembre ?

Réponse : M. Fautrez indique que parfois nous n'avons les réponses d'affectations que fin août pour la rentrée.

Résultats du vote :

Vote n°2 :	16 votants	12 contre	2 abstentions	2 pour
------------	------------	-----------	---------------	--------

La répartition de la DHG est donc refusée par le conseil d'administration.

La Dotation Globale Horaire ayant déjà été présentée au conseil d'administration du 8 février et refusée en premier vote, le chef d'établissement en qualité de représentant de l'Etat arrête l'emploi de la dotation en heures.

4 Convention de mise à disposition des équipements sportifs

Mme Bardaud présente cette convention tripartite pour la mise à disposition du gymnase de Vonnas avec une redevance horaire qui fera l'objet d'un paiement par le collège à la communauté de commune, propriétaire du gymnase et d'un remboursement à posteriori par le département de l'Ain.

Cette nouvelle procédure arrive malheureusement après l'établissement du budget 2024 (alors que la décision a été prise par le Conseil départemental de l'Ain en octobre) et va ainsi demander des décisions budgétaires modificatives afin d'ouvrir les différentes lignes au budget 2024 en dépenses et en recettes.

Mme Louis informe qu'elle demandera pourquoi la procédure a changé. En effet, jusqu'à présent, c'est le conseil départemental qui réglait directement à la communauté de commune pour cette mise à disposition des locaux sportifs.

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2023/2024 et est renouvelable 3 ans.

Résultats du vote :

Vote n°3 :	16 votants	0 contre	0 abstention	16 pour
------------	------------	----------	--------------	---------

La convention de mise à disposition des équipements sportifs est acceptée à l'unanimité.

Aucune question diverse n'a été déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h36

Le président de séance



Les secrétaires de séance

Carole BARDAUD / Céline MORIN